



WARLUS - INFOS

SPECIAL TRAVAUX RD 59 et RD 62



Sommaire

<i>Travaux</i>	<i>P. 1</i>
<i>Déviations</i>	<i>P. 2 à 3</i>
<i>Les riverains du chantier</i>	<i>P. 3</i>
<i>Rues Château et Eglise</i>	<i>P. 4</i>
<i>Circulation ancienne rue d'Arras</i>	<i>P. 4</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>P. 4</i>

Comme indiqué dans le bulletin municipal n°42 du 9 Décembre dernier, une réunion publique d'information pour l'ensemble des usagers de la Route Départementale 59 a été proposée le lundi 16 Décembre 2024.

Tous les riverains concernés par ces travaux n'étaient pas présents et afin que chacun soit informé, nous vous adressons le présent bulletin municipal « spécial travaux »

1 – Rappel des travaux, phases des travaux, les rues concernées et plan de déviation.

Il est confirmé par l'entreprise SNPC que les travaux de réfection complète de la voirie, de l'assainissement pluvial et des trottoirs des **rues d'Arras et de Wanquetin et le début de la Rue d'Agnez jusqu'à la salle des fêtes**, vont nécessiter **une déviation pendant toute la durée du chantier initialement prévu du 3 Février 2025 au 12 Juin 2025**, un décalage de la date de fin pouvant être nécessaire en fonction des conditions météorologiques. **Ce chantier touche donc également les riverains des rues de Berneville et d'Agnez proches du carrefour.**

La circulation sur les voies concernées sera interdite pendant toute la période des travaux et des déviations seront mises en place de chaque côté de notre village. De plus, le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues concernées par ces travaux.

L'installation du chantier et l'implantation seront effectuées la première semaine. Puis commencera le rabotage des assainissements, la pose du bassin sur la place, et la pose du nouveau réseau d'assainissement pluvial, ce qui devrait durer jusqu'à la mi-Avril. Une première phase de chantier mobile au carrefour des RD 59 et 62 nécessitera la fermeture de la rue de Wanquetin qui sera ensuite réouverte à la circulation ainsi que le début de la rue d'Agnez et de la rue de Berneville de la même façon. Et enfin la rue d'Arras qui sera bloquée plusieurs semaines.

Ensuite, la phase de terrassement de la voirie et la réalisation de la structure rue d'Arras avec pose des feux sont prévues jusque début Mai. Puis viendra le coulage des bordures, le remplissage des trottoirs, la mise à niveau de la rue d'Arras et la pose d'enrobés sur les trottoirs.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Béangère TLILI, Michel TRUFFIER

Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique

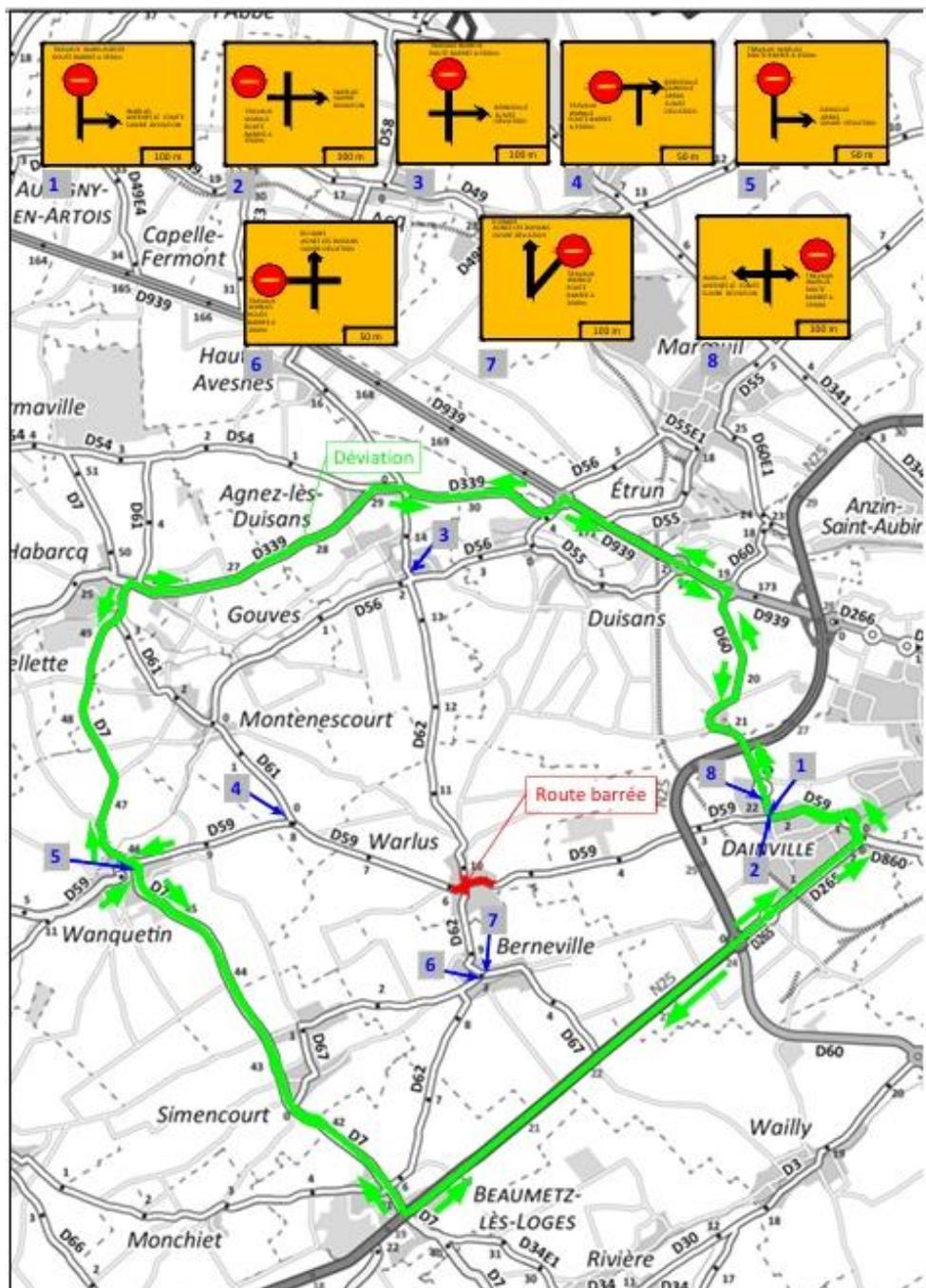
Téléphone Mairie : **03 21 58 20 71** – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



A partir de la fin-Mai, seront concernées la rue de Wanquetin en totalité et les rues de Berneville et d'Agnez dans la partie proche du carrefour, allant de la rue de l'église à la salle polyvalente.

Les travaux prévus sont : Terrassement bordures, poutres sous bordures, coulage bordures, remplissage devant bordures et remplissage trottoirs, remise à niveau, création voirie et enrobés trottoirs.

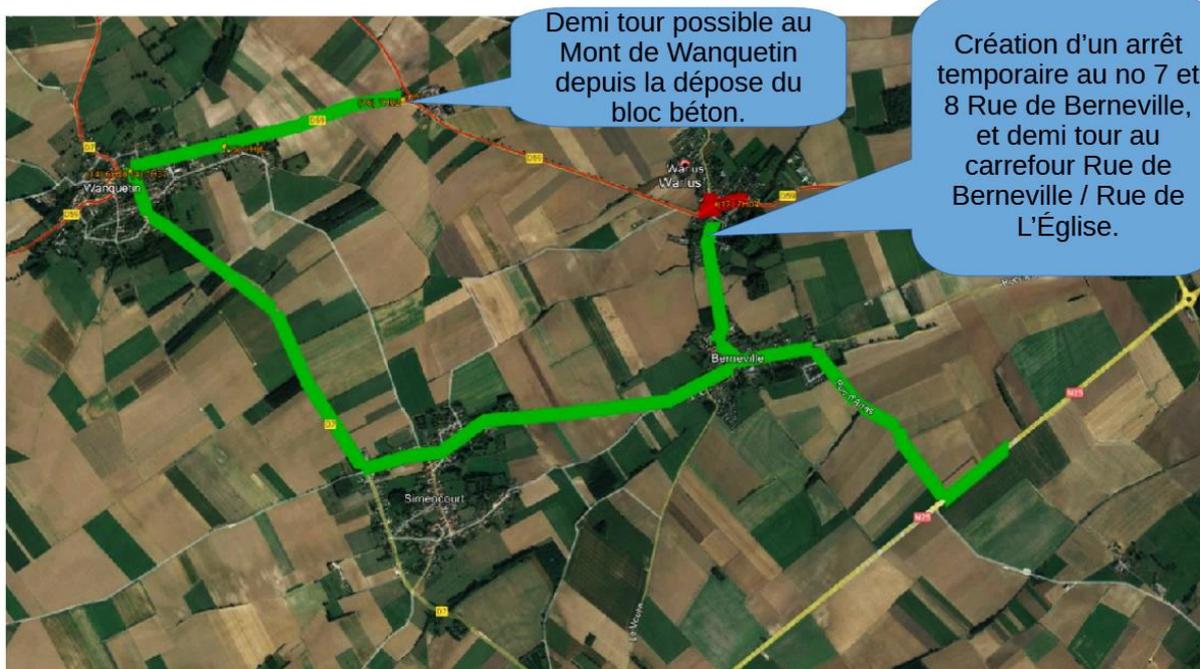
Le plan général des déviations mises en place par les services du Conseil Départemental, présenté ci-dessous, est destiné principalement aux usagers des RD 59 et 62 qui traversent notre commune. Il est évident que les habitants de Warlus pourront, en fonction des travaux prendre d'autres voies, mais bien entendu en tenant compte des portions barrées rues d'Arras et de Wanquetin.



PLAN OFFICIEL DE DEVIATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2 - Organisation pour le bus, pour les ordures ménagères, le personnel soignant et services d'urgence.

Projet Déviation Travaux + Arrêt WARLUS Temporaire



En accord avec les services du Conseil Régional qui gèrent les transports scolaires, un arrêt temporaire sera créé aux numéros 7 et 8 rue de Berneville à Warlus. Les horaires vous seront communiqués dès que nous en aurons connaissance.

Pour les ordures ménagères, des accords seront pris avec l'entreprise SNPC LHOTELLIER qui renseignera les riverains en fonction de l'avancement du chantier et des possibilités d'accéder aux différentes habitations. Des regroupements de bacs de collecte pourront être demandés à des endroits précis. Il est donc conseillé aux habitants concernés d'inscrire au moins le numéro de leur habitation sur leur poubelle pour que chacun récupère la sienne.

Les personnels soignants et les services d'urgence resteront prioritaires et l'entreprise pourra éventuellement prendre des mesures spécifiques en cas de nécessité.

3 - Travaux concernant les riverains au chantier.

Pour l'accès et la circulation des riverains ainsi que pour le personnel soignant, les conditions seront les suivantes :

- Circulation organisée quotidiennement par le chef de chantier au fil des phases de travaux.
- Chantier glissant pour les phases d'assainissement / Accès véhicule ponctuel en dehors des heures de travail de part et d'autre de l'atelier.
- Accès impossible aux véhicules quelques jours lors du séchage des bordures et trottoirs.
- Maintien d'un accès piéton au minimum selon l'avancement des travaux.
- Accès piéton garanti pour la crèche depuis les rues de Saint Omer ou du Château avec stationnement aux abords du chantier.

- Une réunion hebdomadaire avec les élus pour examiner et organiser les demandes particulières.

L'entreprise SNPC / LHOTELLIER a prévu de déposer dans les boîtes aux lettres des riverains des avis vous informant des contraintes supplémentaires ponctuelles, notamment lorsque vos véhicules ne pourront plus sortir ou accéder à votre habitation à certaines heures ou certains jours.

4 - Circulation et stationnement rue du château et rue de l'église.

Pour faciliter l'accès des riverains de la rue du château à leur habitation, **la circulation y sera provisoirement rétablie en double sens, sauf dans sa partie basse contiguë à la rue d'Arras**. De plus, **le stationnement qui devra être limité sur cette voie pourra se faire uniquement du côté pair. Enfin la vitesse y sera limitée à 20 km / heure.**

L'étroitesse de cette voie en certains endroits nécessitera une grande attention de la part des automobilistes, car certains devront s'arrêter pour laisser passer le véhicule venant en sens inverse, notamment en raison des véhicules en stationnement. De plus, il est vraisemblable que des automobilistes ou des piétons rejoignant la crèche l'emprunteront également.

Le nombre limité d'habitants concernés (13 foyers rue du château et 4 foyers rue de l'église) et le respect mutuel devraient pouvoir rendre possibles ces aménagements temporaires. De plus, des places de dépose rapide au niveau de l'impasse de la Place et au distributeur à légumes, seront réservées aux parents déposant leurs enfants à la crèche.

5 - Double sens de l'ancienne rue d'Arras

Pour faciliter l'accès des riverains de la rue de St Omer et du Vert Bocage vers Arras et Dainville, la circulation sur l'ancienne rue d'Arras sera provisoirement rétablie **en double sens avec une limitation de vitesse à 20 km / heure.**

L'étroitesse de cette voie en certains endroits nécessitera une grande attention de la part des automobilistes, car certains devront s'arrêter pour laisser passer le véhicule venant en sens inverse.

Le nombre limité d'habitants concernés (une vingtaine de foyers) et le respect mutuel devraient pouvoir rendre possibles ces aménagements temporaires.

Ces solutions provisoires détaillées aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus nous paraissent la meilleure façon de ne pas gêner outre mesure les habitants de la rue de St Omer et du Vert Bocage, ainsi que ceux de la rue du château et de la rue de l'église, en leur laissant accès à leur habitation

Nous en appelons donc à la responsabilité de chacun pour que tout se passe pour le mieux dans le respect mutuel, pour tous les usagers (automobilistes, deux roues et piétons), et pour tous les riverains.

Enfin, il est rappelé que le chantier est interdit à la circulation et que tout conducteur qui prend le risque de s'engager sur les voies barrées sera seul responsable et ne pourra pas prétendre à une indemnité pour dommages subis lors de la traversée du chantier.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Le vendredi 17 Janvier 2025 à 19 heures 30 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Cérémonie des vœux.